Image not found or type unknown

Stock-options et actions gratuites: comment en tirer profit

Fiche pratique publié le **01/07/2013**, vu **4439 fois**, Auteur : Isabelle Gauthier BG2C finances

Congratulations ! Votre entreprise vient de vous gratifier d'actions gratuites, qui viennent grossir le rang des stock-options qu'elle vous avait attribuées il y a quelques années. Mais une fois l'euphorie passée, vous voilà bien embarrassé : comment tirer profit de ces éléments complémentaires de rémunération ? Suivez le guide…

La caverne d'Ali-baba. C'est l'image qui vous vient lorsque vous vous remémorez votre entretien avec le DRH, suite à votre embauche. Outre votre salaire, on vous a dévoilé une myriade d'avantages, allant des réductions négociées par le CE à la voiture de fonction.

Dans votre package de rémunération, on vous a cité pêle-mêle primes, intéressement, participation, épargne salariale au travers d'un PEE-PERCO (aussi baptisé ESPP shares chez nos amis anglophones). Voire, pour les ressources les plus prisées, des stock-options et des actions gratuites (appelées RSU Outre-Atlantique).

L'avantage de ces rémunérations complémentaires par rapport à votre salaire ? Augmenter votre revenu, d'une manière qui coûte moins cher tant à l'entreprise qu'à vous-même, et vous incite à contribuer activement à son succès.

Le problème, toutefois, c'est que depuis cette première information plus ou moins bien dispensée, c'est le brouillard le plus complet. Vous n'avez pas d'interlocuteur vers qui vous tourner pour vous expliquer comment fonctionne le système.

Au-delà de l'investissement dans votre Plan d'épargne en entreprise que vous maîtrisez à peu près, stock-options et actions gratuites vous plongent dans une perplexité totale.

Comme vous savez intuitivement que la valeur de ces deux Ovni est étroitement liée au cours de l'action de votre entreprise, votre « stratégie » actuelle consiste à vous approprier (c'est-à-dire lever vos stock-options ou accepter vos actions gratuites) et à vendre vos titres au moment où le marché est au plus haut.

Sans savoir combien le « click » de la cession va vous coûter, en termes d'impôts, ni s'il existe des moyens de réduire cette fiscalité, qu'on vous avait promise faible, mais qui risque de s'avérer salée.

Consultés par le directeur financier d'une multinationale spécialisée dans l'électronique, nous avons ainsi bâti une stratégie qui lui a permis d'économiser environ 100 000$ qu'il aurait dû régler sans notre conseil. C'est une autre stratégie que nous avons déployée pour un chef de projet d'une société française qui possédait des stock-options et des actions gratuites pour un montant beaucoup plus modeste. Grâce à notre conseil, il a pu pratiquement doubler ses gains.

Si vous désirez bénéficier d'un accompagnement pointu et efficace sur ce sujet, contactez notre

cabinet.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés